

OBJECTIF 2020 : le bon état écologique de la Méditerranée occidentale



L'ambition portée par la directive cadre "stratégie pour le milieu marin" est une mer saine, propre et productive, permettant un bon fonctionnement des écosystèmes marins et un usage durable des biens et services associés.

La directive cadre "stratégie pour le milieu marin" définit le bon état écologique comme *"l'état écologique des eaux marines tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs dans le cadre de leurs conditions intrinsèques, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir"*.

Le bon état écologique tient compte des activités humaines en mer ou à terre, de leurs pressions et leurs impacts, ainsi que de plusieurs éléments de contexte tels que la variabilité naturelle à long ou court terme des écosystèmes ou encore les changements globaux (comme le changement climatique). Sa définition tient compte des travaux conduits dans le cadre de la coopération internationale et relève de la responsabilité du ministre chargé de l'environnement.

Le bon état écologique fixe le niveau d'ambition que cherche à atteindre le plan d'action pour le milieu marin. Sa définition constitue un préalable à la construction des objectifs opérationnels du document, mais aussi à l'élaboration du programme de mesures qui en découle.

L'élaboration de la définition du bon état écologique a fait l'objet d'une large concertation nationale. En 2012, les lacunes scientifiques et le manque de données sur certaines thématiques ne rendent pas envisageable une formulation quantitative pour tous les descripteurs.

La Méditerranée est un trésor vivant à partager, préservons-la.



Comment se définit le bon état écologique du milieu marin ?

Le bon état écologique correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes (aux niveaux biologique, physique, chimique et sanitaire) permettant un usage durable du milieu marin. Onze descripteurs servent à définir le bon état écologique.

- 1 La diversité biologique** est conservée. La qualité des habitats et leur nombre ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptés aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.
- 2 Les espèces non indigènes** introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.
- 3 Les populations de tous les poissons et crustacés exploités** à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.
- 4 Tous les éléments constituant le réseau trophique marin**, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives.
- 5 L'eutrophisation d'origine humaine** est réduite au minimum, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond.
- 6 Le niveau d'intégrité des fonds marins** garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés.
- 7 Une modification permanente** des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins.
- 8 Le niveau de concentration des contaminants** ne provoque pas d'effets dus à la pollution.
- 9 Les quantités de contaminants** présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou autres normes applicables.
- 10 Les propriétés et les quantités de déchets marins** ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin.
- 11 L'introduction d'énergie**, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin.

La Méditerranée est un trésor vivant à partager, préservons-la.

